DLP 12-12-83277015

MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Publication périodique

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

ARBO. VITI. RHONE-ALPES

ABONNEMENT ANNUEL : 80 f

REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17 A

(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

9 Décembre 1983 N° de série continue 268 Bulletin n° 24

ARBRES FRUITIERS

BILAN SANITAIRE DE LA CAMPAGNE ÉCOULÉE

Les conditions climatiques très particulières de cette année, aux conséquences directes parfois dramatiques pour les végétaux n'ont pas été très favorables au développement des affections parasitaires.

- maladies et ravageurs des arbres fruitiers à noyaux ne se sont pas manifestés avec une virulence particulière et certains ennemis (mouche de la cerise, puceron vert du pêcher, oïdium du pêcher, dépérissement bactérien) se sont montrés moins redoutables que les autres années.
- Par contre, pour les arbres fruitiers à pépins, la tavelure a connu cette année un développement important, favorisé par la pluviométrie du printemps et a entraîné des pertes de récolte.

  La Bactériose du Poirier a provoqué localement de spectaculaires noircissements, mais de faible incidence économique.

  Carpocapse et Psylle ont été assez bien maîtrisés dans l'ensemble, malgré quelques recontaminations assez spectaculaires en Juin par les Psylles.

  Les autres maladies et ravageurs ont eu un développement équivalent ou moindre à celui des années précédentes.

DEPERISSEMENT BACTERIEN DU PECHER

Un effort important de prospection, réalisé par le Service en dehors des zones classiques de Drôme-Ardèche, a permis de mieux cerner le problème.

La situation reste préoccupante puisque, à l'heure actuelle, le Dépérissement Bactérien est présent dans plusieurs départements : Isère, Loire, Rhône, Ardèche, Drôme, Savoie, Gard.

Il est donc primordial d'appliquer les traitements préventifs au cuivre préconisés en automne, ainsi que toutes les mesures de prophylaxie susceptibles de limiter l'évolution du Dépérissement (voir Bulletins n° 21-22-23 et la plaquette spéciale "Dépérissement Bactérien du Pêcher").

La poursuite du programme d'expérimentation mis en place dans la Drôme par l'I.N.R.A. et le S.P.V. nous permet de mieux connaître la maladie et la réaction des arbres vis-à-vis de cette maladie (sensibilité des différentes variétés à la bactérie, par exemple).

FEU BACTERIEN DES POMACEES

La région Rhône-Alpes n'est pas déclarée contaminée par le Feu Bactérien.

P471

Les mesures très strictes appliquées lors de la découverte d'un cas unique en Haute-Savoie, ont permis de stopper aussitôt cette maladie, et la surveillance régulière exercée depuis lors sur ce secteur, montre que ces mesures se sont avérées efficaces.

...primerie de la Circonscription RHONE-ALPES. Le Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritai.. de Presse N°477 AD

Bien que la maladie ne soit pas présente dans la région, un certain nombre de précautions peuvent être envisagées à long terme :

- choisir des variétés de poiriers ou pommiers moins sensibles ;
- éviter les plantations de végétaux d'ornement pouvant servir de relais (Aubépine, Cotoneaster, Pyracantha...) à proximité des vergers.

SHARKA

Le virus de la Sharka est présent dans notre région, mais de manière très localisée, et de façon variable selon les espèces fruitières.

Les prospections systématiques effectuées, associées aux tests ELISA pratiqués par notre Laboratoire, ont permis de dépister quelques cas de Sharka, en vergers (sur abricotiers, pruniers, pêchers), mais aussi sur quelques pieds-mères et sur pêchers et pruniers d'ornement.

Il est donc impératif de s'approvisionner en plants indemnes lors de l'implantation de nouvelles cultures, afin d'éviter la propagation de la maladie (voir fiche couleur spéciale "Sharka").

Face à ces 3 maladies bactériennes ou virales, nous ne disposons pas de traitements curatifs proprement dits.

Seul le Cuivre, utilisé en préventif et les mesures prophylactiques peuvent permettre de limiter la propagation de ces affections (Dépérissement Bactérien et Feu Bactérien). Dans le cas de la Sharka, l'unique méthode de lutte consiste à n'utiliser que des plants indemnes.

Nous comptons sur votre vigilance à cet égard.

N'hésitez pas à nous prévenir lors de la découverte de tout cas douteux. Seule une intervention du Service pourra alors permettre d'enrayer, voire d'éradiquer ces maladies.

VIGNE

TRAITEMENTS DE SAISON

EXCORIOSE

Aux symptômes habituels de l'excoriose (nécroses, écorce fendue en "boutonnière", étranglemenes à la base des rameaux...) peut s'ajouter, en cette saison, le blanchiment des sarments, avec apparition de petites ponctuations noires (pycnides).

Si vous effectuez une taille précoce, un traitement en début d'hiver sera plus efficace que le traitement traditionnel effectué en pré-débourrement.

Sur les vignes atteintes en 1983, vous pouvez donc appliquer au cours du mois de Décembre, et au moins 15 jours après la taille, un produit à base d'arsénite de soude (625 g de matière active/hl) en utilisant 500 l de bouillie/ha sur des bois bien ressuyés.

L'arsénite de soude peut être utilisé aussi contre l'Esca ; dans ce cas, le traitement devra être effectué plus tardivement (2 semaines avant le débourrement) et à la dose de 1250 g de matière active/hl.

IMPORTANT : l'arsénite de soude est un produit très toxique ; ne sont autorisées que les spécialités associant à l'arsénite un répulsif pour la faune.

EUTYPIOSE

Les mesures préventives restent le seul moyen de lutte contre cette maladie :

- Eliminez avant la taille, tout ce qui pourrait constituer une source de contamination (souches, ceps, cornes et moignons morts) à proximité des pieds fraichement taillés.
- Réduisez le nombre et la dimension des plaies de taille et intervenez par temps calme et sec.
- Sur les plaies de taille, une application préventive de bouillie à base de benzimid (bénomyl, carbendazime) à 12,5 g/l, effectuée juste après la coupe, constitu bonne protection.
  L'utilisation de sécateurs-pulvérisateurs semble intéressante dans ce cas.

Réabonnement

Afin de pouvoir grouper notre travail de gestion du fichier des abonnés, nous souhaitons que les réabonnements nous parviennent au cours du mois de Janvier.
Nous vous ferons parvenir une fiche de réabonnement avec notre prochain Bulletin fin Décembre.
Nous vous prions donc de ne pas envoyer de chèque avant cette date.

Les cinq éditions proposées en 1983 seront reconduites en 1984, à savoir :

- *"BEAUJOLAIS"*
- *"ARBO-VITI Rhône-Alpes"*
- *"BAS-VIVARAIS"*
- *"GRANDES CULTURES"*
- *"PEPINIERES - JARDINS - ESPACES VERTS"*

Les tarifs pour l'édition ARBO-VITI seront les suivants :

- *Abonnement individuel à l'édition "ARBO-VITI" .... 90,00 F*
- *Abonnement individuel aux éditions "ARBO-VITI" + "BEAUJOLAIS" .... 135,00 F*
- *Abonnement individuel aux éditions "ARBO-VITI" + "GRANDES CULTURES" ...... 150,00 F*
- *Abonnement individuel aux éditions "ARBO-VITI" + "PEPINIERES" .... 130,00 F*